



Enseignants de l'Unsa

Un syndicat de la maternelle au lycée

SE-UNSA DORDOGNE

26 RUE BORDIN

24029 PERIGUEUX CEDEX

Madame la Directrice d'académie

20 Rue A. De Musset

24016 PERIGUEUX CEDEX

A PERIGUEUX, le 12 septembre 2012

Objet : fin de l'ISSR, frais de déplacements

Madame la Directrice d'Académie,

Lors du dernier groupe de travail concernant les ajustements de rentrée, nous vous avons interpellée au sujet de l'ISSR et du remboursement des frais de déplacements. Nous vous demandons d'informer les collègues concernés par le changement de modalités de remboursement des frais de transports, notamment ceux qui percevaient jusqu'alors l'ISSR.

Suite à de nombreuses sollicitations de collègues, il nous semble indispensable que soit pris en considération leur souhait d'être non seulement informés, mais aussi formés à l'utilisation du logiciel DT-Ulysse, et ce dès cette première période.

Espérant que vous comprendrez cette demande, veuillez agréer, Madame la Directrice d'Académie, l'expression de notre sincère considération.

Le secrétaire départemental du SE-UNSA de la Dordogne

Frédéric MARCHAND